



Fiona Lazaar

*Députée du Val d'Oise*

*5<sup>e</sup> circonscription (Argenteuil, Bezons)*

fiona.lazaar@assemblee-nationale.fr

www.fionalazaar.fr

Mme Barbara Pompili  
Ministre de la Transition écologique  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint Germain  
75007 Paris

Paris, le mardi 8 juin 2021

*Objet : Préservation de l'Ile Héloïse et des Berges de Seine*

Madame la Ministre,

Samedi 12 juin, à l'initiative de plusieurs associations locales et collectifs citoyens, se tiendra une mobilisation avec pour objectif d'alerter sur l'enjeu important de préserver les berges de Seine, qui constituent un patrimoine naturel exceptionnel, d'autant plus vital qu'il se situe au cœur de la région la plus dense et urbanisée du pays.

La lutte contre la bétonisation, la préservation de nos espaces naturels, est un enjeu essentiel des politiques publiques des prochaines années et c'est pourquoi j'ai soutenu, lors de l'examen du projet de loi « climat résilience », l'objectif de diminution par deux du rythme d'artificialisation des sols.

Au-delà des grands objectifs généraux inscrits dans la loi, c'est dans le concret des projets de développement des territoires qu'il faut inscrire l'ambition écologique du pays. C'est pourquoi, à quelques jours de ce rendez-vous important pour notre territoire, je tiens à vous sensibiliser à nouveau à l'enjeu essentiel de préserver les berges de Seine et en particulier l'Ile-Héloïse à Argenteuil, dont le projet d'artificialisation mobilise depuis plusieurs années associations et riverains. Il faut préserver le peu de nature qu'il nous reste !

Lors des débats en première lecture du projet de loi « climat résilience », j'ai comme vous le savez défendu plusieurs amendements avec pour objectif, justement, d'empêcher ce type de projets sans sacrifier pour autant les perspectives de développement pour les territoires.

J'ai ainsi notamment proposé, par le biais de plusieurs amendements dont je vous remets ici copie :

- De rendre impossible les projets comme EUROPACITY et CAP HELOISE, qui sont des projets d'une autre époque, lorsque des friches industrielles existent et peuvent les accueillir ;

- D'associer davantage les parties prenantes locales aux grands projets, en leur permettant notamment de refuser un permis de construire ou une autorisation d'exploitation commerciale sur la base de l'objectif national de réduction du rythme d'artificialisation des sols ;
- De renforcer la législation pour protéger les arbres centenaires, arbres remarquables et arbres hors-forêt ;
- D'inscrire dans la loi le principe d'évitement de l'artificialisation des zones inondables.

A l'occasion de la deuxième lecture du texte, il est important de poursuivre nos efforts et de relever encore nos ambitions. Ces amendements, issus des consultations que j'ai menées auprès des habitants et collectifs du territoire, me semblent un point de départ à considérer.

Je me tiens à votre disposition et à celle de votre cabinet pour échanger plus en détail sur les enjeux de préservation des berges de Seine et sur les perspectives qu'offre la deuxième lecture du projet de loi.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de mes salutations respectueuses.

*Sincèrement,  
Fiona Lazaar*

Fiona Lazaar  
*Députée du Val d'Oise*